



ALPINE GRAND OUEST
association loi 1901
ALPINE GORDINI et DERIVES

Participation à la sortie
« *10th West EuropaCup day* »

circuit de Loire-Atlantique à Fay de Bretagne

le mercredi 20 Août 2025

8h30 : Ouverture du circuit

9h00 : Briefing, départ des cessions

12h00 : Pause - pique nique ou food-truck

14h00 : Reprise des cessions

17h30 : Fin des cessions – **18h30 fermeture du site**

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Code Postal : **VILLE** :

TEL : **Email** :

VOITURE :

Immatriculation : **N° contrat d'assurance** :

fournir obligatoirement copie de la carte grise et de l'attestation d'assurance

INSCRIPTION avec ASSURANCE RC comprise	Nombre	Prix
Membre AGO & Formule de France par voiture et son pilote		130€
Membre AGO & Formule de France par pilote supplémentaire (double monte et plus)		65€
Non membre par voiture et son pilote		160€
Non membre par pilote supplémentaire (double monte et plus)		75€
Présentation statique accompagné de la plaque souvenir		10€
Règlement uniquement par chèque à l'ordre de l'AGO	TOTAL	

Food-truck (à confirmer)		00€
--------------------------	--	-----

A renvoyer avant le 11 Août 2025 à:
Alpine Grand Ouest - 11 impasse Jean-Marie Perret 44570 Trignac

Décharge de responsabilité : Le conducteur doit être titulaire et en possession de son permis de conduire. Les documents suivants sont obligatoires : **la carte grise**, éventuellement **le contrôle technique** (pour les véhicules immatriculés) et **dans tous les cas, l'attestation d'assurance valide pour roulage sur piste**. Cette manifestation n'est ni une compétition, ni une épreuve de vitesse. Elle se déroule sur circuit fermé. Les participants se conforment aux réglementations imposées par les propriétaires de circuit en matière de sécurité et de niveau sonore. Les infractions au règlement du circuit sont supportées par le conducteur. L'association ALPINE GRAND OUEST ne peut être tenu responsable du comportement de ses derniers. L'adhérent déclare être tout à fait conscient des risques engendrés par l'activité de notre association. Sur circuit, il assume ces risques sous son entière responsabilité et déclare irrévocable, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, ne pas tenter d'action en responsabilité contre l'association ALPINE GRAND OUEST, ni contre ses dirigeants. L'adhérent assure entièrement les éventuels périls matériels et corporels qu'il pourrait faire subir à autrui. En cas d'accident, l'adhérent s'engage à régler le sinistre directement avec le tiers au moyen de ses assurances personnelles.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

circuit de Loire-Atlantique à Fay de Bretagne

Quelques rappels du règlement intérieur:

Nombre maximum de véhicules utilisateurs de la piste: 30

Nombre maximum de véhicules par sessions : 15

le niveau sonore admissible est de 96db

la vitesse maxi autorisée dans les paddocks et la zone des stands: 30km/h

Assurance: tout utilisateur doit souscrire à titre individuel une RC pour l'utilisation de son véhicule sur piste.

Equipements obligatoires

1/ véhicules de série ou modifié sans arceau

- Casque homologué CE

2/ véhicules de compétition ou modifié avec arceau

- Casque homologué FFSA
- systèmes RFT (Hans) et pour toute voiture ouverte
- combinaison ignifugée homologuée FFSA
- gants ininflammables

3/ recommandé pour tous véhicules

- cagoule et sous vêtements norme FIA
- roulage glaces latérales fermées
- pour les véhicules découvrables, capote ou toit amovible en place.

Signalisation

Drapeau NOIR: concerne un véhicule en particulier présentant une anomalie (défaut, fuite ou comportement jugé dangereux)

Drapeau ROUGE: sortie du véhicule de sécurité: arrêt immédiat de la session

Drapeau JAUNE: indique un danger sur le circuit; réduisez votre vitesse

Drapeau à DAMIERS: fin de la session

